

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [ariane-dubuc-cssp-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/dc6c86ee72c8ce499a267086>

Date d'obtention : 2025-01-27 00:42:48

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il s'agit d'une méthode d'intervention face à un problème grandissant qui sont les sextos. la méthode d'intervention est claire et il est important de suivre le protocole de la trousse, afin d'aider au maximum les jeunes qui se trouvent dans cette situation. De plus, cette méthode permet aussi de faire de la sensibilisation auprès des jeunes sur l'importance de leur geste en lien avec les réseaux sociaux.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je pourrais être en mesure de mieux accompagner mes élèves au travers la situation en leur posant les question adéquate en lien avec la situation de Sextage. De plus, en étant soutenu par la trousse, je peux offrir plusieurs ressource d'aide et de la sensibilisation au sujet du Sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Dans mes intervention avec la trousse Sexto, je devrais faire attention à bien respecter le protocole établie en me référant à la feuille aide mémoire fourni dans la trousse. Cette aide-mémoire me permettra de ne pas oublier aucune collect d'information ou encore me rappellra quoi faire si je suis en présence d'un acte malveillant.

De plus, je devrais faire attention à ne jamais demander à voir les photos ou vidéo. Je ne fait que confisquer le téléphone.

Une fois la collecte d'information terminer, je doit faire signée le document par l'élèves en question et lui parler de sensibilisation.